

Agenda 21 Plérin	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
<b>Action 10 : Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communal partagé avec la Population.</b>	
Contexte	<p>La Ville de Plérin mène depuis plusieurs années différentes actions en matière de protection de la biodiversité mais la connaissance de cette biodiversité est encore bien sommaire. Or, connaître, c'est se donner réellement les moyens d'agir.</p> <p>C'est pourquoi, la municipalité a répondu à l'appel à projet du ministère du Développement Durable pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communal et a été retenue avec 7 autres communes en Bretagne (seule des Côtes d'Armor).</p> <p>La volonté de la municipalité est de partager l'outil avec la population et de susciter la participation du public.</p>
Enjeux DD	Environnemental : mieux connaître, protéger et développer la biodiversité sur Plérin.
	Social : sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques, les associations, et les citoyens Plérinais à la préservation de la biodiversité.
	Economique : favoriser l'activité liée au tourisme vert.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une équipe régionale de sensibilisation et de mobilisation chargée d'accompagner les communes et de fournir les outils, cahiers des charges et protocoles d'inventaires.</li> <li>- Accueil sur la commune de 2 ou 3 jeunes en service civique volontaire pour aider à la mise en œuvre du projet.</li> <li>- Réalisation d'une cartographie des habitats.</li> <li>- Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.</li> <li>- Définition des enjeux écologiques et d'une stratégie de protection (PLU, gestion des espaces, communication ...)</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable
Partenaires	Etat/DREAL Association Vivarmor Nature Saint-Brieuc Agglomération Associations
Calendrier prévisionnel	2011-2013
Budget prévisionnel	30 000 € sur 3 ans (subvention Etat de 5 000 €)
Indicateurs de suivi	à définir en fonction des espèces ou espaces étudiés (dénombrement d'espèces indicatrices de la qualité des milieux ; surface d'habitats d'intérêt majeur...)
Lien avec d'autres actions	- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)